

Province de Québec
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, lundi, le 7 mars 2016, à l'heure et au lieu ordinaires des séances de ce conseil à laquelle est présente madame Lise Levesque, conseillère et sont présents messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette, Ghislain Michaud et Mathieu Gagné, conseillers sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

Madame Louise Furlong, directrice générale, greffière est aussi présente.

L'absence de madame Nathalie Morissette est motivée.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour:**

2016-055

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Procès-verbal du 1er février 2016:**

2016-056

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté.

3. **Lecture et adoption des comptes:**

2016-057

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que les comptes suivants soient votés et payés:

Paiements effectués: 97 033,92\$

Paiements à effectuer: 23 199,96\$

Adopté.

4. **Correspondance:**

4.1 **Conférence de monsieur Samuel Côté:**

2016-058

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 100,\$ à monsieur Samuel Côté pour la présentation d'une conférence présentée à la bibliothèque le 3 mai prochain. Cette contribution s'ajoute à celle du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

Adopté.

4.2 Location du terrain de balles à la ligue féminine de Price:

Considérant la demande soumise par madame Chantal Landry pour l'utilisation du terrain de balles par la *Ligue féminine de Price* les mardis et jeudis pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price autorise la *Ligue féminine de Price* à faire l'utilisation du terrain de balles du parc Albert-Dupont aux conditions énumérées ci-dessous :

- La *Ligue féminine de Price* devra nommer une personne responsable pour les clés, les bris, l'accès au terrain et l'utilisation adéquate des lieux;
- L'usage du pavillon des loisirs est permis seulement pour accéder aux toilettes et ranger l'équipement et ce sous la supervision du responsable;
- Le papier à main ne sera plus disponible;
- L'horaire à respecter est de 19 h 30 à 22 h 30 ;
- Les dimanches et jours fériés, la ligue est responsable de préparer le terrain;
- La réquisition des employés en dehors des heures normales de travail n'est pas autorisée;
- Les véhicules motorisés ne sont pas tolérés dans le parc;
- La barrière sera ouverte en situation d'urgence seulement;
- La conduite du tracteur est réservée exclusivement à messieurs Gilles Morissette et Kévin Paul;
- S'assurer que les participants et le public respectent la signalisation routière sur la rue Oscar-Fournier et n'entravent aucunement la circulation automobile et des véhicules d'urgence;
- La municipalité se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures auprès des participants ou du public;
- Des frais de location de 200,\$ par équipe seront payables avant le 30 juin 2016;
- Advenant le non-paiement à l'échéance, l'accès aux lieux et l'utilisation des lumières seront interdits et ce dès le 1^{er} juillet 2016.

Adopté.

4.3 Demande de prêt de salles:

2016-060

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement d'autoriser le comité de parents de la Maison des naissances Colette-Julien à utiliser gratuitement la grande salle de l'Hôte-de-ville le 2 avril 2016 pour l'organisation d'un bazar.

Adopté.

4.4 **Rendez-vous du président de la FQM, le 23 mars prochain:**

2016-061

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des frais de déplacements des élus municipaux qui participeront au *Rendez-vous du président de la Fédération québécoise des municipalités* qui se tiendra à Saint-Marcellin, mercredi, le 23 mars prochain et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté.

4.5 **Services internet et téléphonie cellulaire:**

2016-062

Attendu que l'accès à internet et à la téléphonie cellulaire joue un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et dont les entreprises ont besoin pour prospérer;

Attendu que priver notre région de services adéquats nous privent d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

Attendu que plusieurs ministères et organismes nous demandent d'accéder aux documents via internet;

À cet effet, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price fasse appel au Gouvernement du Canada et demande que les problèmes d'inaccessibilité au service internet et à la téléphonie cellulaire soient résolus.

Adopté.

4.6 **Le train Océan 150:**

2016-063

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

2016-063

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

ATTENDU QUE le CANADA célèbrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19

octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train Océan 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Price accorde son appui inconditionnel au projet : « Train Océan 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable!

Adopté.

4.7 Chanter la Vie:

2016-064

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de verser la somme de 25,\$ au groupe "*Chanter la vie*" pour aider au financement d'un projet humanitaire planifié pour 2017.

Adopté.

4.8 Club junior de quilles de La Mitis-Rimouski-Neigette:

2016-065

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de verser une aide financière de 25,\$ au Club junior de quilles de La Mitis dans le cadre de la 10^{ième} édition du tournoi de quilles annuel.

Adopté.

5. Nomination du maire-suppléant:

2016-066

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement de nommer monsieur Ghislain Michaud, maire-suppléant pour les quatre prochains mois. Monsieur Ghislain Michaud est autorisé à signer tous les effets bancaires avec madame Louise Furlong, directrice générale et/ou madame Lise Roy, adjointe-administrative pour et au nom de la municipalité du Village de Price et ce en cas d'absence de monsieur Fabien Boucher, maire.

Adopté.

6. **Mise à pied du préposé à la patinoire:**

2016-067

Considérant que le 5 mars dernier, le préposé à la patinoire a mis fin à sa période de travail;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement de considérer la fin de son emploi en date du 5 mars 2016 pour la saison 2015-2016.

Adopté.

7. **Publication d'une offre d'emploi:**

Reporté à une séance ultérieure.

8. **Nomination d'un représentant de la municipalité et d'un représentant socio-économique au sein du conseil d'administration de l'OMH:**

2016-068

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de nommer madame Lise Levesque, conseillère au siège # 6, représentante de la municipalité du Village de Price au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et ce pour une période de trois ans.

Adopté.

2016-069

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de nommer madame Jacqueline Roy, représentante socio-économique de la municipalité du Village de Price au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et ce pour une période de trois ans.

Adopté.

9. **Adhésion annuelle à l'Association des travailleurs en loisir municipal du BSL:**

2016-070

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 100,\$ pour l'adhésion de la municipalité du Village de Price à *l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent*.

Adopté.

10. **Dépôt du grief numéro 2016-01:**

2016-071

Considérant que le 23 février 2016, la municipalité du Village de Price a reçu le grief # 2016-01;

Considérant qu'après analyse, le grief 2016-01 est non-fondé en fait et en droit;

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement de rejeter le grief # 2016-01.

Adopté.

11. Formation "Inspecteur compétent":

2016-072

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de monsieur Roger Landry, contremaître municipal à la formation "*Inspecteur compétent*" offerte par SPI-Santé-Sécurité inc., le 18 mai prochain, à Rimouski. Le coût de l'inscription est de 295,\$.

Adopté.

12. Permis d'intervention et de voirie -Année 2016:

2016-073

Attendu que la municipalité du Village de Price doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité du Village de Price est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

Attendu que la municipalité du Village de Price s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité du Village de Price s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original et qu'elle dégage le Ministère de toute responsabilité relativement à ses interventions;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces raisons, il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2016 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin elle autorise monsieur Roger Landry, contremaître à signer lesdits permis d'intervention.

De plus, la municipalité demande qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé de la part du ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000,\$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention

Adopté.

13. Vente pour le non paiements des taxes:

13.1 Transmission à la MRC de la Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes:

2016-074

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'ordonner à madame Louise Furlong, directrice générale, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., Chapitre C-27.1) de transmettre avant le 20ième jour du mois de mars 2016, au bureau de la municipalité régionale de comté de La Mitis, l'état ci-après

des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires. Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 19 mars 2016:

Immeuble #1:

Propriétaire:

Aubut Catherine
70, rue de l'Église
Price (Québec) G0J1Z0

Propriétaire

Référence:

70, rue de l'Église
Lot 4-60, Rang A, Canton Cabot

Matricule:

5884 84 2550

Désignation:

De figure irrégulière, faisant partie du lot 4 de l'arpentage primitif, borné au Nord-ouest par le lot 4-59, au Nord-est par les lots 4-81 et 4-80, au Sud-est par le lot 4-61, au Sud-ouest par le lot 3-12 (rue de l'Église); mesurant cent seize pieds de profondeur par cinquante-cinq pieds au Nord-est et cinquante et un pieds au Sud-ouest; contenant en superficie six mille cent quarante-huit pieds carrés (m.a.)

Années d'imposition:

2014-2015

Taxes municipales:

2014: 19,22\$;
2015: 1 290,48\$
Intérêts courus le 20 mars 2016: 136,25\$;

Taxes scolaires: 456,36\$

Immeuble #2:

Propriétaire:

Deroy Gervais
32, rue Saint-François

Price (Québec) G0J1Z0

Propriétaire

Référence:

32, rue Saint-François
Lot 89-14, Fief Pachot

Matricule:

5885 51 9040

Désignation:

De figure irrégulière, borné au Nord-ouest par le lot 89-23 (rue), au Nord-est par le lot 89-25, au Sud-est par le lot 89-15, au Sud-ouest par le lot 89-13 (rue Saint-François); mesurant quatre-vingt pieds au Nord-Ouest, quarante pieds au Nord-est, soixante dix-sept pieds au Sud-est, cinquante-cinq pieds au Sud-ouest; contenant en superficie trois mille six cent cinquante-sept pieds carrés (m.a.)

Années d'imposition:

2014-2015

Taxes municipales:

2014: 435.74\$;

2015: 1167,28\$

Intérêts courus le 20 mars 2016: 11,65\$;

Taxes scolaires: 302,73\$

Immeuble #3:

Propriétaire:

Lacasse Sandra
45, rue sainte-Angèle
Price (Québec) G0J1Z0

Propriétaire

Référence:

2016-074

45, rue Sainte-Angèle
Lot 4-110 et partie de lot 4-115, Rang A, Canton Cabot

Matricule:

5984 03 2520

Désignation:

4-110 Rang A, canton Cabot:

De figure irrégulière, faisant partie du lot 4 de l'arpentage primitif, borné au Nord-ouest par le lot 4-117 (rue Sainte-Angèle), au Nord-est par le lot 4-109 (rue du Sacré-Cœur), au Sud-est par le lot 4-115, au Sud-ouest par le lot 4-111; mesurant cent seize pieds de profondeur par quarante-deux pieds au Nord-Ouest et quarante et un pied et trois dixièmes au Sud-est contenant en superficie quatre mille huit cent trente et un pieds carrés (m.a.).

Partie 4-115 rang A, canton Cabot:

Une partie de la subdivision CENT Quinze du lot originaire numéro quatre (Ptie 4-115) Rang A Canton Cabot du cadastre officiel Paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la circonscription foncière de Matane, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 4-110, vers le nord-est par le lot 4-109 (rue Sacré-Cœur), vers le sud-est par une autre partie du lot 4-115 et vers le sud-ouest par le lot 4-111, mesurant treize mètres et soixante-quatre centimètres (13,64 m) au nord-ouest, quatre mètres et quatre-vingt-sept centimètres (4,87 m) au nord-est, treize mètres et soixante-douze centimètres (13,72 m) mètres au sud-est et quatre mètres et quatre-vingt-sept centimètres (4,87 m) au sud-ouest, contenant une superficie de soixante-six mètres et sept décimètres (66,7 m.) Avec bâtisses dessus construites et dépendances.

Années d'imposition:

2014-2015

Taxes municipales:

2014: 29,93\$;
2015: 1135,92\$

Intérêts courus le 20 mars 2016: 122,18\$;

Taxes scolaires: 373,78\$

Adopté.

13.2 Désignation d'une personne qui représentera la municipalité de Price, le 9 juin 2016 pour faire l'acquisition des immeubles qui n'auront pas été réclamés:

2016-075

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de nommer monsieur Ghislain Michaud, conseiller municipal, représentant de la municipalité du Village de Price pour intervenir dans le dossier de la "Vente pour non-paiement des taxes", le 9

juin 2016 et faire l'acquisition des immeubles qui n'auront pas été réclamés.

Adopté.

14. Demande de dérogation mineure 2016-01:

Reporté à la séance d'ajournement.

15. Désignation des inspecteurs en urbanisme concernant l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme:

2016-076

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Price a adopté le 2 novembre 2015, une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant celle-ci à la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attribué à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du Service.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que le conseil de la municipalité du Village de Price désigne :

Jean-Philippe Quimper, inspecteur attribué
Gabriel Dumont
Michel Lagacé
Hélène Gagnon
Cédric Charest

comme inspecteurs en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage n° 317
- Règlement de lotissement n° 318
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 319
- Règlement de construction n° 320
- Règlement des permis et certificats n° 321
- Règlement sur les dérogations mineures n° 322
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)

2016-076

Le conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

Adopté.

16. **Acquisition d'un réfrigérateur pour le bureau du maire:**

2016-077

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un petit réfrigérateur pour le bureau du maire.

Adopté.

17. **Affiche pour le 100ième de la paroisse:**

2016-078

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une affiche commerciale pour apposer sur la devanture de l'Hôtel-de-de-ville permettant de souligner les fêtes du 100ième anniversaire de la paroisse. Le prix est fixé à 60,\$.

Adopté.

18. **Demande à la municipalité de Sainte-Flavie pour l'utilisation de leur caisson lors des travaux d'excavation:**

2016-079

Considérant que pour exécuter de façon sécuritaire des travaux d'excavation dans les tranchées les employés doivent utiliser un caisson;

Considérant que la municipalité de Sainte-Flavie autorise la municipalité de Price à utiliser son caisson;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à transporter le caisson de la municipalité de Sainte-Flavie vers Price pour la réalisation des travaux d'excavation.

Adopté.

19. **Projet TECQ 2014-2018:**

19.1 **Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées:**

2016-080

Considérant que le conseil de la municipalité du Village de Price a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées préparé par Tétra Tech QI inc en date du 27 janvier 2016;

Considérant que les élus municipaux acceptent le plan d'intervention tel que déposé;

À cet effet, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price soumette le plan d'intervention au Ministère des Affaires municipales et de

l'occupation du territoire (MAMOT) pour approbation et ce dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et référant au dossier 09065.

Adopté.

19.2 Mandat à Tétra-Tech QI inc pour la préparation d'une estimation préliminaire détaillée du coût des travaux prévus au plan d'intervention:

2016-081

Considérant que la municipalité du Village de Price doit planifier l'adoption d'un règlement d'emprunt et la préparation du document d'appel d'offres pour les services professionnels avant la réalisation du plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

Considérant que ces étapes requièrent de connaître l'estimation préliminaire détaillée du coût des travaux;

À cet effet, il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires de Tétra Tech QI inc. au montant de 2 970,\$ pour la préparation de l'estimation préliminaire du coût des travaux et un montant supplémentaire de 1 180,\$ si nécessaire, pour une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds des petites collectivités du programme Fonds Chantiers Canada-Québec.

Adopté.

19.3 Demande d'une soumission au service de génie municipal de la MRC de la Mitis:

2016-082

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement de demander un prix au service de génie municipal de la MRC de la Mitis pour la préparation d'un document d'appel d'offres requérant les services professionnels nécessaires à la réalisation des plans et devis, la surveillance des travaux et les services d'un laboratoire pour l'étude géotechnique et le contrôle quantitatif et qualitatif des matériaux dans le cadre du projet pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées référant au programme TECQ 2014-2018.

Adopté.

20. Appel d'offres pour l'achat d'un balai mécanique:

Reporté à la séance d'ajournement.

21. Matériel informatique pour le garage municipal et le service des loisirs:

2016-083

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'achat de deux ordinateurs portables soient un ordinateur pour le service des loisirs et un ordinateur pour le garage municipal et ce auprès du fournisseur "Bureau en gros". Le prix de chaque ordinateur est d'environ 700,\$ plus taxes.

Adopté.

22. Facturation:

22.1 Les instruments de musique TWIGG inc.:

2016-084

Conformément à la résolution 2016-019, il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture à "# 02-116944-0" à *Les instruments de musique TWIGG inc.* représentant le paiement de la subvention octroyée au *Club Musi'Art* dans le cadre des projets communautaires. Une facture au montant de 257,18\$ est transmise au *Club Musi'Art* représentant la différence entre le total de la facture et la subvention accordée.

Adopté.

22.2 Immatriculation des véhicules municipaux pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017:

2016-085

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement d'autoriser le paiement de l'immatriculation des véhicules municipaux auprès de la *Société de l'assurance-auto du Québec* au montant de 10 032,48\$ pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017.

Adopté.

22.3 1er versement de la quote-part 2016 à la MRC de la Mitis:

2016-086

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement de verser la somme de 66 483,37\$ à la *MRC de la Mitis*, représentant le 1^{er} paiement de la quote-part 2016.

Adopté.

22.4 Tétra-Tech QI inc, facturation pour le plan d'intervention:

2016-087

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture # 15302703 au montant de 1609,65\$ à *Tétra Tech Qi inc.* référant au plan d'intervention 2014 et à la résolution 2014-242.

Adopté.

23. Divers.

24. Période de questions.

25. Ajournement:

À 21 h 05, la séance est ajournée au lundi, 21 mars 2016, à 18 h 30.

Maire

Directrice générale, greffière

Attestation:

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire